



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 22 juin 2026

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 12 juin 2026

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 51

Nombre de procurations : 8

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Christine MARTIN
Monsieur François DESEILLE
Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM
Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Claire TOMASELLI
Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Mélanie BALSON
Monsieur Jean-Philippe MOREL
Madame Stéphanie VACHEROT
Monsieur Massar N'DIAYE
Monsieur Marien LOVICH
Madame Céline MAGLICA
Monsieur Billy CHRETIEN

Madame Delphine BLAYA
Monsieur Jordane GALLOIS
Monsieur Christian DUCHANGE
Madame Caroline JACQUEMARD
Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Philippe THIRION
Monsieur Denis GUVENATAM
Madame Vanessa VAIZANT
Madame Isabelle PIERREY-ROUGET
Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL
Monsieur Florent COLOMBO
Madame Françoise TENENBAUM
Monsieur Maël SZABELSKI
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Madame Marie-Thérèse PUGLIESE

Madame Sabine SICUREZZA
Monsieur Laurent MONNOT
Monsieur Benoît BORDAT
Madame Emilie SIMONE
Madame Nina MARTINS
Monsieur Clément CRAVEUR
Madame Laurence GERBET
Madame Sabine BAILLOT
Monsieur Franck AYACHE
Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Sandra GAUDILLIERE
Monsieur Bruno DAVID
Madame Clémence HOUARD
Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Thierry COUDERT
Monsieur Antoine CAMUS
Madame Mélanie FORTIER

Membres absents :

Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Madame Mélanie BALSON
Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Massar N'DIAYE
Monsieur Michel FELKAY pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Madame Françoise TENENBAUM
Monsieur Patrice CHATEAU pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Philippe LEMANCEAU pouvoir à Monsieur Christian DUCHANGE
Madame Catherine PETITJEAN pouvoir à Monsieur Florent COLOMBO

OBJET : CITOYENNETE ET DEMOCRATIE LOCALE

Nouveau souffle de la participation citoyenne

À Dijon, la participation citoyenne n'est pas un concept abstrait, elle se voit, et se constate à chaque coin de rue.

Donner son avis, contribuer à améliorer le quotidien, co-construire n'est pas un geste symbolique, mais le moyen le plus concret d'améliorer la qualité de vie à Dijon.

La démocratie locale doit permettre de s'exprimer par toutes et tous, partout dans la ville. Pas besoin d'être un expert ou de maîtriser les rouages de l'institution : l'expérience des usagers est la meilleure des expertises. Trente secondes pour une consultation en ligne ou plusieurs mois au sein d'un atelier de travail : chacun choisit la mesure de son implication. L'expertise d'usage, du quotidien est utile pour la construction des projets et des politiques publiques.

Après l'adoption des six leviers de participation citoyenne en novembre 2021, il est proposé en ce début de mandat municipal de mettre en place un nouveau cadre de référence pour la participation citoyenne à Dijon.

En effet, la ville s'est attachée au cours des 20 dernières années et tout particulièrement depuis 2021, à soutenir et promouvoir la participation citoyenne dans la vie locale. Des leviers de participation ont été activés pour donner une part plus grande aux habitants dans la construction des politiques qui les concernent.

Afin que les démarches de participation citoyenne accompagne au mieux la société qui continue d'évoluer et formule d'autres attentes et exigences, comme en témoigne la progression de l'absentéisme, il est nécessaire de les faire évoluer. Les principes démocratiques sont de plus en plus menacés sur le plan national comme international. Localement, la démocratie résiste car la proximité, l'écoute des habitants permet de maintenir la confiance et le vivre ensemble.

Aussi, il est proposé de donner pour ce mandat municipal un nouveau souffle à la participation citoyenne à travers de nouveaux engagements volontaristes et des actions concrètes.

Tout d'abord, la ville souhaite renforcer ses actions de participation citoyenne afin de :

d'approfondir le dialogue entre la municipalité et les citoyens : l'enjeu, ici, est tout à la fois de renforcer encore le dialogue entre élus et citoyens autour de l'élaboration des politiques publiques locales mais également de susciter, de stimuler les échanges entre les citoyens eux-mêmes pour entretenir la cohésion et le lien social. La ville continue ainsi de proposer aux citoyens mille et une façon de participer à la vie locale dans le cadre de la Charte de la participation citoyenne adoptée en conseil municipal le 22 novembre 2021. Par ailleurs, la ville renforce la capacité à rendre compte sur les démarches impliquant les citoyens via une restitution systématique et transparente.

- Privilégier la participation en présentiel tout en s'appuyant sur les outils numériques : la ville utilise des outils numériques de participation qui apportent des modalités et des fonctionnalités souples, ouvertes et transparentes via la plateforme dessinons.dijon.fr. Toutefois, la plateforme de participation n'est pas consultée par l'ensemble des habitants en raison de difficultés d'accès ou d'utilisation. Aussi, la ville s'appuie sur Dijilink pour accompagner les habitants dans l'accès au numérique.
- Assurer l'évaluation de l'action publique et des démarches de participation citoyenne : la ville évalue l'impact de ses politiques publiques et des démarches de participation citoyenne. Elle favorise et entend poursuivre la participation citoyenne dans les processus d'évaluation comme elle l'a fait pour l'évaluation des budgets participatifs en 2024.
- Rendre encore plus accessible le fonctionnement de la ville : la ville renforce, par tous les moyens possibles, la compréhension du fonctionnement et l'accès à la collectivité, sa visibilité et sa lisibilité, auprès des habitants.

Sur la base de l'expérimentation menée auprès du conseil participatif des jeunes, elle entend déployer progressivement la formation continue du citoyen qui doit contribuer à l'apport d'informations, de connaissances, de réflexions nécessaires à une meilleure appréhension des réalités de la décision publique par les habitants. Un volet dédié au patrimoine vivant sera également proposé en lien avec le jardin de l'Arquebuse.

D'autre part, la ville souhaite prendre de nouveaux engagements afin de donner un nouveau souffle à la participation citoyenne :

Engagement N°1 : Instaurer une démocratie/participation permanente

. en renouvelant et dynamisant les instances de participation. La ville a mis en place de manière volontariste et ouverte différentes instances de participation : le conseil municipal des enfants, le conseil participatif des jeunes, les ateliers de quartier, l'observatoire de l'âge, les conseils citoyens des deux quartiers politique de la ville. La ville souhaite mettre en lien ces instances participatives les unes avec les autres, en leur proposant de travailler sur des sujets communs et en les mobilisant sur des politiques publiques. La ville entend créer également un « comité citoyen de la biodiversité en ville » il s'agira d'un collectif d'habitants qui sera issu des instances existantes , pour travailler en lien notamment avec l'ambition de la ville en faveur de la préservation et du développement du patrimoine vivant. Les propositions d'innovation et de créativité qui émanent des associations ou des habitants pourront être prises en compte via les démarches participatives citoyennes et/ou associatives qui sont inscrites dans le projet d'établissement de la MDA.

. en instaurant une démarche de démocratie permanente. Au-delà des instances, la ville de Dijon souhaite dorénavant instaurer des dialogues directs et réguliers avec les citoyens, à travers une participation des habitants aux politiques publiques élaborées au plan local. La ville s'engage à construire et à aménager le territoire avec les habitants en proposant des concertations qui pourraient concerner l'espace public, des projets urbains ou encore des projets structurants qui touchent à la mobilité ou à l'écologie. Il s'agit plus largement de développer un espace de dialogue direct et régulier entre élus et habitants, espace de relation avec les citoyens plus inclusif, et de faire vivre aussi de nombreuses expériences démocratiques à travers notamment la mise en place d'agoras citoyennes au sein de la nouvelle Maison des associations qui ouvrira ses portes à compter de septembre 2026. Ces agoras auront vocation à accueillir un public qui soit le plus large possible (habitants, jeunes ou associations) à travers des thématiques très transversales (biodiversité, sport, culture...). Elles pourront s'organiser également dans les maisons des services au public et maisons d'habitants des différents quartiers. Une délibération citoyenne viendra clore une fois par an un cycle d'agoras avec la présentation d'une action ou d'un projet réalisable en conseil municipal. Concernant les nouveaux habitants, un courrier leur sera adressé dès leur arrivée sur le territoire dijonnais. Cette démarche vient compléter la journée des habitants.

Engagement N°2 : Mobiliser la plus grande diversité de participants

. en recherchant la plus grande diversité de citoyennes et de citoyens concernés par les sujets et instances ouverts à la participation, avec une attention particulière à recueillir des points de vue pluriels. La ville entend, par exemple, ouvrir, au printemps 2027, le vote à toutes les dijonnaises et dijonnais concernant les projets de budgets participatifs.

Dans cet objectif, la ville proposera des permanences de quartier « sur le terrain » : marchés, écoles, structures de quartier comme les mairies de quartier mais aussi les nouvelles maisons des services au public.

Ces permanences permettront d'être à l'écoute d'un plus grand nombre de citoyens. La ville mobilisera, par ailleurs, des outils de communication selon les publics concernés, tout comme les réseaux et intermédiaires, notamment pour aller chercher les habitants les plus éloignés du débat public. L'implication de la jeunesse sera tout particulièrement recherchée.

. en allant-vers les habitants en proximité, sur leurs lieux de vie. La ville s'engage à créer des dynamiques collectives et territoriales dans les différents quartiers en mobilisant des collectifs d'habitants ou instances participatives pour améliorer le cadre de vie, en menant, par exemple, les projets suivants : la poursuite de la requalification de rues au centre-ville, la mise en place de zones 30... . Pour ce faire, de nombreux temps de rencontres et d'échanges entre élus et habitants seront régulièrement organisés : ateliers participatifs, balades urbaines, permanences, porte à porte...

Engagement N°3 : Rechercher de nouvelles formes de participation, proposer une évaluation et une amélioration continue

. en expérimentant de nouvelles formes de participation et en s'inscrivant dans de nouveaux réseaux collaboratifs. La ville s'engage à expérimenter de nouvelles méthodes et outils de participation citoyenne ; pour cela, elle s'appuiera sur la diversité des acteurs locaux et des associations dont les Maisons d'éducation populaire, via l'organisation de temps citoyens, temps de travail et d'échange, ou encore de cafés culturels (Maison de services au public La Majorelle). La ville s'engage également à développer des partenariats et à s'investir dans les réseaux de participation citoyenne du territoire national à l'image du Réseau national des budgets participatifs et des Rencontres européennes de la participation que Dijon accueillera les 23, 24 et 25 novembre 2026.

Engagement N°4 : Partager et diffuser une culture de la participation citoyenne

. en ancrant une culture de la participation en interne et en mettant en place « un observatoire » de la participation citoyenne. La ville accompagnera les élus et les agents du service public communal dans l'acculturation et la formation à la participation citoyenne pour une meilleure appropriation et intégration dans la conduite de projet, via, par exemple, un accompagnement dédié et un séminaire annuel.

Cet observatoire de la participation s'appuiera, une fois par an, sur un questionnaire à destination des habitants et constituera une base de travail pour agréger leurs attentes et les propositions de la ville en matière de participation.

. en mobilisant les partenaires dans des processus participatifs. La ville sensibilisera ses partenaires aux processus de participation : amélioration des projets, meilleure adhésion des habitants, bénéfice de l'expertise d'usage, renforcement d'une citoyenneté active.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'adopter** la présente délibération-cadre relative au nouveau souffle de la participation citoyenne à Dijon ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à signer tous actes et documents à intervenir pour sa mise en œuvre et à apporter le cas échéant toutes modifications de détail ne remettant pas en cause l'équilibre général.

SCRUTIN	POUR : 50	ABSTENTION : 9
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 8 PROCURATION(S)	